



## Prix Daniel Fabre

En 2025, la Fondation des sciences du patrimoine (FSP) a mis en place un prix Daniel Fabre, sur proposition du CNRS et en accord avec l'épouse de Daniel Fabre, Anna Iuso. La deuxième édition, qui se tient en 2026, bénéficie du mécénat du Crédit Mutuel Enseignant Cergy-Pontoise et du soutien de la direction générale des Patrimoines et de l'Architecture du ministère de la Culture.

Placée sous le haut patronage du ministère de la Culture et du CNRS, la FSP est une fondation partenariale qui rassemble une vingtaine de membres (universités, laboratoires de recherche, établissements patrimoniaux). Depuis plus de dix ans, elle contribue activement à la structuration des sciences du patrimoine comme champ d'étude au niveau national et européen.

Le prix accompagne la valorisation de travaux de recherche qui se signalent par leur caractère novateur dans le domaine des études patrimoniales et leur capacité à faire progresser les connaissances sur les biens culturels et le phénomène patrimonial. Il récompense des publications qui portent sur la connaissance et la conservation des patrimoines, les processus de patrimonialisation, ou encore le rôle et la valeur des biens culturels dans les sociétés contemporaines.

### Conditions d'éligibilité

Le prix est ouvert à toutes les disciplines, avec une priorité donnée aux travaux interdisciplinaires, et à tous les types de patrimoines culturels.

Les travaux faisant écho aux recherches menées par Daniel Fabre et / ou comportant une dimension anthropologique feront l'objet d'une attention particulière. Il peut s'agir de travaux qui analysent le patrimoine comme un fait politique et social, s'intéressent au patrimoine ordinaire ou vernaculaire, ou encore interrogent la place du patrimoine dans le monde contemporain.

Les candidatures peuvent être portées par des chercheurs académiques et / ou des professionnels du patrimoine, qui sont rattachés à un laboratoire de recherche ou un établissement patrimonial français. Les chercheurs indépendants qui travaillent en France peuvent également soumettre un dossier.

Le prix récompense des publications (papier ou en ligne), qui ont paru en 2025 ou paraîtront en 2026. Dans le deuxième cas de figure, ne seront pris en considération que les ouvrages pour lesquels le travail de rédaction est quasiment achevé.

Les ouvrages récompensés peuvent être le fruit d'un travail individuel ou collectif. Les ouvrages tirés d'un travail doctoral ne seront pas prioritaires. Il en va de même pour les actes de colloque, sauf s'ils rendent compte d'avancées menées par un travail d'équipe, témoignant de l'élaboration d'une pensée collective.

Les projets prenant en compte les enjeux de la science ouverte seront examinés avec intérêt.

Le prix peut permettre de finaliser un projet de publication (réduction du prix de vente, prise en charge de frais iconographiques, etc.) ou d'accompagner la valorisation d'un ouvrage déjà publié ainsi que du travail de recherche qui en est le support.

En fonction du nombre de dossiers reçus et du type de démarche qu'ils portent, un ou deux prix pourront être accordés en 2026. Le montant total alloué sera de 4 000€.

### **Calendrier**

Date limite de dépôt des candidatures : 22 septembre 2026.

Jury de sélection : novembre 2026.

### **Modalités d'évaluation**

La sélection sera assurée par un jury composé des membres du comité scientifique de la FSP et de personnalités extérieures à celle-ci, qui viendront compléter l'éventail des institutions et des compétences disciplinaires et thématiques représentées au sein de la fondation.

### **Pièces à fournir**

Les dossiers sont à envoyer sous format .pdf à l'adresse [contact@sciences-patrimoine.org](mailto:contact@sciences-patrimoine.org) :

- Formulaire à remplir (fichier à renommer FSP\_2026\_Prix Daniel Fabre\_NOM ou TITRE).
- Si le prix concerne un ouvrage déjà publié, version numérique de celui-ci. S'il s'agit d'un ouvrage en cours de finalisation : contrat avec l'éditeur, table des matières et version actuelle du manuscrit, dont les trois quarts au moins devront être finalisés.
- Budget détaillant le montant de l'aide demandée, les postes de dépenses et les éventuels co-financements.

Pour toute demande de précision, merci de vous adresser à Anne-Julie Etter ([anne-julie.etter@cyu.fr](mailto:anne-julie.etter@cyu.fr)) et Emmanuel Poirault ([emmanuel.poirault@sciences-patrimoine.org](mailto:emmanuel.poirault@sciences-patrimoine.org)).